

# L'IMMOBILIER DE PLACEMENT DIVERSIFIÉ ET RESPONSABLE

Actualités du 3<sup>ème</sup> trimestre 2024



FR RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Attrait  
Pierre

SOCIÉTÉ CIVILE DE  
PLACEMENT IMMOBILIER

## ACTUALITÉS

Créée le 10 mai 2024 et labellisée ISR le 27 mai 2024, **Attrait Pierre**, SCPI à capital fixe dont le visa n° 24-09 a été délivré par l'AMF le 26 avril 2024, est destinée à des investisseurs désireux d'accéder à l'immobilier diversifié et responsable, dans une optique de détention à long terme, avec une durée de placement minimum recommandée de 8 années.

**Attrait Pierre** vise la constitution et la gestion d'un patrimoine immobilier d'actifs diversifiés (actifs immobiliers d'entreprise, résidentiels, de services, de santé ou de loisirs), situés dans les pays de l'Union Européenne, et avec pour objectif la valorisation du capital investi, une diversification géographique et sectorielle et la perception de revenus réguliers.

**Attrait Pierre** réalise, entre le 24 juin 2024 et le 31 décembre 2025, sa première augmentation de capital pour un montant de 19 207 200 €.

### INDICATEURS CLÉS

30 septembre 2024

DATE DE CRÉATION

10 mai 2024

NOMBRE DE PARTS

22 996 parts

NOMBRE D'ASSOCIÉS

123 associés

CAPITAL SOCIAL

792 800 €

CAPITALISATION

5 519 040 €

ÉVOLUTION DE LA CAPITALISATION<sup>(1)</sup>

+ 4 567 680 €

PRIX DE SOUSCRIPTION

240 €

ENDETTEMENT

non utilisé

### ACTIFS

100%  
Trésorerie

Au 30 septembre 2024, **Attrait Pierre** possède une trésorerie de 4.9 M€ destinée à la réalisation des premiers investissements immobiliers.

### SOUSCRIPTION / CESSION

- Souscription minimum de 5 parts (pour la 1<sup>ère</sup> souscription)
- Commission de souscription de 10% TTC du prix de souscription, soit 24 € TTC par part
- Délai de jouissance au 1<sup>er</sup> jour du 5<sup>ème</sup> mois suivant celui de la souscription des parts
- Cession des parts sur le marché secondaire ou de gré à gré

<sup>(1)</sup> Evolution entre le 10 mai 2024 et le 30 septembre 2024.

**Avertissement** : Les performances passées présentées dans ce document ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Avant d'investir dans la SCPI **Attrait Pierre**, vous devez lire attentivement la note d'information, les Statuts, le document d'informations clés, le dernier bulletin trimestriel d'information et le cas échéant, le dernier rapport annuel. Ces documents sont disponibles sur le site internet [www.groupamagan-reim.fr](http://www.groupamagan-reim.fr).